



Mairie d'AIRION
1 Rue du Moulin
60600 AIRION
Tél : 03 44 50 04 02
mairie.airion@orange.fr
<http://www.mairieairion.fr>

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 19 novembre 2020 à 18h15 – salle du conseil municipal

Les membres du conseil municipal ont été dûment convoqués le jeudi 12 novembre 2020 par voie électronique.

La séance est ouverte à 18h15 par Sandrine DRETZ, Maire.

Afin de permettre aux citoyens d'Airion d'assister au conseil municipal, la séance est filmée et retransmise en direct sur Youtube. Elle sera consultable également ultérieurement.

En présence de

- **Présents en mairie :**
- Sandrine DRETZ, Maire
- Françoise DUPRE, 1ère adjointe
- Sophie ORDON, conseillère municipale
- Eric PRIEM, conseiller municipal
- Cédric VANDENDAELE, conseiller municipal
- Jean-Frédéric VERSTRAETE, conseiller municipal
-
- **Présents en distanciel :**
- Aurélie DROBECQ, conseillère municipale
- Julie LAGOUE, conseillère municipale
- Leslie PELLEIEUX, conseillère municipale
-
- **Absents excusés :**
- Agnès BOILLET, conseillère municipale
- Fabien THOMAS, 3ème adjoint
-
- **Votants :** 9

Introduction de la séance du conseil municipal par Sandrine DRETZ, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- 1°) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 octobre 2020
- 3°) Compétence PLUi et loi ALUR
- 4°) Travaux 2021 : autorisation du Maire à solliciter des subventions au titre de la DETR (Etat), de la DSIL (Etat) et de l'aide aux communes (Département),
- 5°) Cotisation COS pour 2021
- 6°) Fusion SAO et ADTO
- 7°) Taxe d'aménagement
- 8°) Recrutement cantonnier
- 9°) Gestion des déchets, composteur pour l'école

- 10°) Travaux d'aménagement de la cour et du jardin de la mairie
- 11°) Questions diverses des membres du conseil municipal et éléments de calendrier
- 12°) Questions diverses du public (à transmettre par mail ou par courrier)

Désignation d'un secrétaire de séance

Sur la base du volontariat, Eric PRIEM est secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 octobre 2020

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 octobre 2020 est soumis au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL
9	-	-	9

Compétence PLUi et loi ALUR

Mme le Maire rappelle les dispositions de la loi ALUR et le principe de minorité de blocage expliqués lors du précédent conseil. Or, depuis le 22 octobre 2020, l'article 7 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise est venu reporté le délai d'expression de cette minorité de blocage au 1^{er} juillet 2021 en lieu et place du 1^{er} janvier 2021. Le conseil municipal devra s'exprimer dans les trois précédents cette échéance à savoir entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021. Ce point sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'un des conseils municipaux qui se tiendra à cette période.

Travaux 2021 : : autorisation du Maire à solliciter des subventions au titre de la DETR (Etat), de la DSIL (Etat) et de l'aide aux communes (Département)

- Terrain de sport : devis reçus pour le changement des buts de foot + pose de filets + maçonnerie qui va avec (démontage, montage), le changement d'un des deux paniers de basket.
- Garde-corps du cimetière : depuis 2015, la loi oblige à avoir un garde-corps, au vu de la hauteur du mur du cimetière par rapport à la rue. Obligation d'une protection de 1 mètre de haut minimum par rapport au sol. Deux Devis établis par la même société, avec et sans intégration d'éléments de décor. Difficulté à obtenir d'autres devis compte-tenu des contraintes de norme imposée et de vérification périodique à mener. Le premier s'élève à 28 000 € et le second à 35 000 €. La demande sera effectuée sur le devis le plus onéreux afin ensuite de pouvoir travailler au budget sur des bases optimales. Si on obtient un niveau maximal de subventionnement, pas de souci si on dépense moins. L'inverse n'est pas vrai.
- Colombarium
- Travaux de réfection de la rue du SCH Paul Courroy. Une réunion de travail s'est tenue le 18 novembre 2020 avec l'ADTO en présence du Maire et de Mrs PRIEM, VANDENDAELE et VERSTRAETE en vue de la réfection de la rue Paul Courroy comprenant les trottoirs, la gestion des eaux pluviales, la voirie, les obligations en matière de personne à mobilité réduite (PMR) et de stationnement. Le calendrier prévisionnel optimal serait :
 - début des études : décembre 2020 (constitution des dossiers des demandes de subvention, cahier des charges pour recruter un maître d'oeuvre, réalisation d'un pré-projet, recrutement des entreprises de travaux, etc.)
 - début des travaux : septembre 2021
 - Fin des travaux : fin 2022.

En termes de coût concernant les prestations de l'ADTO, une partie est comprise dans la cotisation annuelle et est donc sans surcoût. Dans cette phase « gratuite », l'ADTO nous accompagne jusqu'au choix du maître

d'oeuvre. Ensuite, l'ADTO peut poursuivre son accompagnement à raison d'un coût de 250 euros la demi-journée.

Sans se positionner, l'ADTO n'a pas dit non lorsque M. PRIEM a proposé une estimation globale des travaux entre 400 000 et 500 000 euros subventionnable à hauteur maximale de 60 % donc un reste à réaliser entre 160 000 et 200 000 euros. Même avec une gestion très rigoureuse depuis deux exercices des deniers de la commune et la répartition sur deux années de gestion des dépenses, il y a des solutions à investiguer sur le mode de financement car la commune ne pourra pas s'auto-financer.

Un premier plan à valider devrait parvenir en mairie le 30 novembre (réunion de travail le 1^{er} décembre) pour ensuite permettre à l'ADTO de préparer le dossier de demande de subvention qui sera présenté en conseil municipal du 17 décembre afin de faire enregistrer le dossier au Département dès l'exercice 2021.

Cotisation COS pour 2021

Le COS est le Comité des Oeuvres Sociales destiné au personnel communal (ATSEM, futur agent technique, secrétaire de mairie).

Pour 2020, le conseil municipal avait délibéré contre au regard du coût par personne (150 euros) par rapport à la faible utilisation par les agents concernés. Pour autant, la commune a dû régler la cotisation puisque l'envoi de la délibération n'a pas été effectué dans le délai prévu par la convention qui nous lie au COS.

Pour 2021, Mme le Maire avait envisagé de rencontrer le COS car nous avons changé de personnel et de conseil municipal mais le contexte sanitaire n'a pas permis d'organiser ce RDV.

Il semble que le COS puisse également bénéficier aux élus, à l'école, etc.

Faute d'informations suffisantes, le conseil municipal s'oppose à la cotisation de la commune au COS pour l'année 2021 par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL
0	9	-	9

La fusion SAO et ADTO

La SAO et l'ADTO sont deux structures attachées au Conseil départemental. Elles ont pour objet d'accompagner les communes et communautés de communes pour la réalisation de leurs projets.

Cette fusion doit intervenir au 1^{er} janvier 2021.

Dans les faits, cette fusion est déjà effective puisque les deux structures sont dans les mêmes bâtiments, le personnel travaille déjà ensemble, etc.).

Pour que cette fusion puisse être actée, il faut que les communes se positionnent via un vote du conseil municipal.

le conseil municipal se prononce favorablement à la fusion par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL
9	-	-	9

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est instituée par les communes dotée d'un PLU, ce qui est le cas pour Airion. Son taux peut varier de 1 à 5 % et est modifiable chaque année N avant le 30 novembre (date de transmission au contrôle de légalité) pour prise d'effet au 1^{er} janvier de l'année N+1.

Le taux est de 4 % depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le conseil municipal se prononce en faveur du maintien de ce taux et affiche clairement son souhait de ne pas l'augmenter par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL
9	-	-	9

Recrutement du cantonnier

En vue du recrutement d'un agent technique, la commune avait rédigé et publié sur le site du centre de gestion une fiche de poste pour un agent technique à raison de 20 heures hebdomadaires.

Six candidatures ont été reçues, 3 ont retenu l'attention. Au final, l'un des candidats a trouvé un emploi. Deux entretiens sont fixés au vendredi 20 novembre 2020 pour une prise de poste au 4 janvier 2021.

Gestion des déchets et composteur de l'école

La mairie a sollicité la communauté de communes et a obtenu l'attribution, à titre gratuit, d'un composteur et de trois bio-seaux pour la gestion des déchets de la cantine.

Sa mise en service sera effective après une information aux élèves par les deux référents sur le sujet à savoir Sandrine DRETZ et Agnès BOILLET (a suivi la formation d'éco-jardinier dispensée par la communauté de communes du Plateau Picard).

De même, le tri s'invite à la mairie et à l'école avec l'attribution de bac en carton par le SMDO.

Enfin, le changement des couvercles des containers avec des ouvertures plus grandes (serrures) est envisagée permettant ainsi le dépôt de gros emballages à leur pied. Des jours seront définis pour ces dépôts particuliers.

Travaux d'aménagement de la cour et du jardin de la mairie

Afin d'optimiser les conditions de travail d'agent technique en cours de recrutement, une réflexion est à mener sur la rationalisation des lieux où se trouve son matériel (à la mairie, dans la garage de la salle commune, dans la grange louée à côté de la mairie) afin qu'il perde moins de temps en déplacement.

Cela implique une réorganisation du rangement dans les bâtiments publics actuels. Plusieurs hypothèses sont à l'étude (réagencement dans la cour de la mairie voire construction d'un nouvel appentis mais question de l'accès du gros matériel, construction d'un nouveau bâtiment, etc.).

A la question de Françoise Dupré concernant le coût, celui-ci sera évalué lorsque les différentes solutions techniques auront été formalisées, en lien avec l'agent en question.

Délibération exceptionnelle

Sandrine DRETZ demande à l'ensemble du conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour à titre exceptionnel à savoir une décision modification afin de pouvoir payer les défibrillateurs.

Initialement budgétés sur la part fonctionnement (6068), la trésorerie municipale demande l'émission d'un mandat sur la section d'investissement.

Coût des défibrillateurs : 3 577,06

POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL
9	-	-	9

Questions diverses des membres du conseil municipal et éléments de calendrier

Eléments de calendrier :

- conseil communautaire le 26 novembre à 18 heures à Saint-Just-en-Chaussée ou en visio
- CA du lycée agricole le 27 novembre à 14 heures
- Réunion de travail sur le dossier de la rue Paul Courroy le 1^{er} décembre à 18 heures
- Prochain conseil municipal le 17 décembre à 18h15
- Noël des enfants à l'école le 1 décembre après-midi.
- CCAS : report du repas des anciens (COVID-19) et de la distribution des colis, le porte-à-porte étant interdit et les plus de 65 ans étant considérées comme des personnes vulnérables. La distribution se fera au printemps.

Questions diverses :

- concours de maisons décorées pour Noël proposé par Sandrine DRETZ. Cédric VANDENDAELE n'y est pas favorable compte-tenu que les achats sont moins aisés cette année. Leslie PELLEIEUX avait fait savoir par mail, avant la séance, qu'elle trouvait que c'était une bonne idée.

- Réparation de l'horloge de l'église : différée en janvier 2021 car la société HUCHEZ a pris du retard début 2020 et honore en cette fin d'année les marchés (pénalités de retard) et les contrats de maintenance. Le parafoudre a été installé durant le mois de novembre.

- Climatisation et réfection de la salle communale (peinture, isolation plafond) : travaux en cours. Fin prévue dernière semaine de novembre.

Questions divers du public (à transmettre par mail ou par courrier)

Aucune

Prochaine réunion du conseil municipal

Le prochain se tiendra le jeudi 17 décembre à 18h15 dans la salle du conseil municipal.

La séance est levée à 19h23

Le Maire, Sandrine BOULAS-DRETZ



